

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL - DU 17 JUIN 2003.
Date d'évènement : 17/06/2003

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE FORS

Compte rendu des délibérations du conseil municipal du 17 juin 2003

Séance du 17 juin 2003 Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation 03 juin 2003 Nombre de votants : 14
Date d'affichage 25 juin 2003 Nombre de procurations :

L'an deux mille trois, le dix-sept juin à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune dûment convoqué le 03 juin 2003, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BRAULT, Maire,

Présents : BRAULT Michel, BARBOT James, POUGNARD Dominique, BOUCHAUD Guy, BEAUMONT Philippe, GUIOCHON Rémy, FORT Alain, SABOURIN Hervé, BOUCHENY Patrick, BASTIEN Claire, DELGUTTE Stéphanie, TROUVÉ Yannick, ANTOINE Sylvain, TESSIER Raymond, FOUCHER Joël,

Absents et excusés : ANTOINE Sylvain

Secrétaire de Séance : DELGUTTE Stéphanie

1. ORGANISATION DES FESTIVITES DU 14 JUILLET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :

PARTICIPATION AU REPAS :

Adultes et enfants à partir de 12 ans habitant à Fors : 1 €

Adultes et enfants à partir de 12 ans hors commune : 4 €

Enfants de moins de 12 ans : gratuit

Paiement à la réservation : du 25 juin au 4 juillet inclus au secrétariat de la mairie.

SUBVENTION AU COMITE DES FETES :

Budget friandises pour les enfants : 46 €

Feu d'artifice : 736 €

2. REFECTION DU CREPI DE LA FACADE NORD DU GROUPE SCOLAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le devis de l'entreprise Patrick LALU qui s'élève à 8.926,30 € TTC et d'entreprendre les travaux.

3. REFECTION DU PIGNON OUEST DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le maire expose que le pignon ouest de la bibliothèque nécessite les travaux de réfection suivants : réfection de l'avancée de toit en PVC, peinture du pignon. Il est décidé de demander des devis aux artisans de Fors susceptibles d'entreprendre ces travaux.

4. POSE D'UN REVETEMENT DE SOL DANS UNE CLASSE DU GROUPE SCOLAIRE

Comme les années passées, le conseil municipal donne son accord pour que le revêtement de sol d'une des classes du groupe scolaire soit changé.

5. AGCS : Accord Général sur le Commerce des Services

La commune a été saisie de deux propositions de moratoire pour s'engager à lutter contre la mise en place de l'AGCS lequel " fait peser de graves danger sur les services publics (il pourrait concerner la privatisation de tous les services publics), la cohésion nationale et la démocratie. "

Le conseil municipal décide de retourner à Mme PERRIN-GAILLARD la motion associant la commune de Fors à la demande de moratoire pour la suspension des négociations sur les services au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce.

6. FOURNITURES SCOLAIRES DES ENFANTS DU R.P.I.

M. le maire expose qu'il a été saisi d'une demande des enseignants du R.P.I. visant à augmenter le budget fournitures afin de pouvoir acheter de nouveaux manuels scolaires : le

conseil municipal accepte une augmentation de ce budget jusqu'à 55 €, par élève inscrit à Fors dans le RPI.

7. ENQUETE PUBLIQUE " SYSTEME U " A PRAHECQ

Du 10 juin au 11 juillet 2003 inclus, une enquête publique est ouverte relative à l'ouverture d'un entrepôt SYSTEME U sur la commune de Prahecq. La centrale Ouest du groupe SYSTEME U a décidé de créer une nouvelle plate-forme logistique de 45.000 m² environ, regroupant produits d'hygiène, liquides alimentaires et épicerie. Ce bâtiment entre dans le cadre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (titre I du livre V de Code de l'Environnement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable pour que l'autorisation d'exploitation soit accordée.

8. Construction du restaurant scolaire : DEPOT D'UN PERMIS DE DEMOLIR

Le conseil municipal donne pouvoir au maire, Michel B RAULT, pour qu'il puisse signer tous les documents nécessaires afférents au dépôt d'un permis de démolir (bâtiments préfabriqués de la cour de l'école maternelle) auprès de la DDE.

9. Construction du restaurant scolaire : CHOIX DU COORDONNATEUR SÉCURITÉ

Après consultation de différentes entreprises, il s'avère que l'offre la mieux-disante, est celle de la SOCOTEC Niort, à savoir :

Coordination sécurité : 2.487,93 € HT + Contrôle technique de l'opération : 7.250,00 € HT =
TOTAL : 9.737,93 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'offre de la SOCOTEC, 4 rue François Viète à Niort, aux conditions détaillées ci-dessus.